

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la HAUTE-SAVOIE
Commune de NERNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D. 2026/005

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de NERNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian BREUZA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de la convocation : 23 mars 2026

PRESENTS : Christian BREUZA, Laurent GRILLON, Sylvie CHAPPAZ, Jérôme BAMBERGER, Laurence BOSI, Patrick COMBAZ, Philippe VULLIEZ, Françoise THOMAS, Nadine ZILBER, Mariia CARENINI

ABSENT EXCUSE : Jeremy CONRAD-PICKLES

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie CHAPPAZ

OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs au fonctionnement des conseils municipaux ;

Vu le projet de règlement intérieur du Conseil municipal présenté ;

Considérant la nécessité de fixer les règles de fonctionnement interne du Conseil municipal, notamment en matière d'organisation des séances, de prise de parole, de tenue des débats ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ;

APPROUVE le règlement intérieur du Conseil municipal, annexé à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.



Secrétaire de séance
Sylvie CHAPPAZ

Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré à NERNIER,
Les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Christian BREUZA



Transmis au représentant de l'Etat le :

30 MARS 2026

Date de publication

30 MARS 2026